

25 juillet 2006, Ontario

Allocution à l'occasion de l'entente avec les victimes de l'hépatite C

Bonjour à tous et à toutes et merci de vous joindre à nous ce matin.

Avant de commencer, j'aimerais prendre le temps de saluer les invités distingués qui se trouvent parmi nous aujourd'hui : Mike McCarthy, ancien vice-président de la Société canadienne de l'hémophilie, John Plater, président du groupe de travail sur l'hépatite C et le VIH de la Société canadienne de l'hémophilie et Joey Haché, ardent défenseur du dédommagement pour toutes les victimes. J'aimerais remercier ces trois hommes pour leur travail acharné et leur dévouement au fil des ans. Si nous sommes ici aujourd'hui, c'est en grande partie grâce à leurs efforts.

J'aimerais également féliciter Tony Clement pour son excellente gestion du dossier depuis qu'il est devenu ministre de la Santé ainsi que son secrétaire parlementaire, Steven Fletcher, qui s'est fait le défenseur du dédommagement pour tous depuis son arrivée à Ottawa en 2004. Je suis en outre heureux de voir qu'il y a des députés : le député de Cambridge, Gary Goodyear, le député de Kitchener-Conestoga, Harold Albrecht, et le député de Halton, Garth Turner.

J'ai le grand plaisir d'être avec vous aujourd'hui pour annoncer une entente qui nous rapproche de la fin d'un chapitre troublant de l'histoire récente du Canada. Un chapitre dans lequel des milliers d'hommes et de femmes ordinaires ont contracté – bien malgré eux – l'hépatite C, terrible maladie pour laquelle il n'existe aucun traitement. À cause de produits sanguins contaminés, ces Canadiennes et ces Canadiens ont été contraints de vivre dans la douleur et la souffrance. Malheureusement, nombre des personnes infectées nous ont quittés. Chacun de ces décès représente une tragédie canadienne. Ces hommes et ces femmes avaient des espoirs, des rêves, des aspirations et des familles.

Nous ne pouvons malheureusement pas changer le passé. Et aucune action ni aucune parole n'effacera jamais la douleur et la souffrance qu'ont endurées les victimes. Nous pouvons toutefois faire en sorte que toutes les personnes ayant contracté cette terrible maladie soient traitées équitablement et avec compassion. Nous dédommagerons ainsi les hommes et les femmes qui avaient contracté la maladie avant 1986 et après 1990 et qui n'étaient pas couverts par les arrangements pris par le précédent gouvernement. C'était d'ailleurs une des principales recommandations de la Commission Krever qui s'est penchée sur la question du sang contaminé. Le juge Krever a été clair dans son rapport – on ne devrait faire aucune distinction entre les personnes ayant contracté la maladie entre 1986 et 1990 et celles qui ont été infectées avant et après cette période. Son raisonnement était simple : toutes les personnes devraient être dédommagées également puisque qu'elles sont toutes des victimes qui ont souffert. Notre parti a toujours été d'accord avec cette conclusion.

Et maintenant que nous formons le gouvernement, nous prenons des mesures en ce sens. C'est pourquoi je suis aujourd'hui ravi d'annoncer que le nouveau gouvernement du Canada a convenu des éléments fondamentaux d'un règlement pour toutes les personnes ayant contracté l'hépatite C par le système d'approvisionnement en sang avant le 1^{er} janvier 1986 et après le 1^{er} juillet 1990. Aux termes de cette entente, nous honorerons l'engagement que

nous avons pris de dédommager toutes les personnes ayant contracté l'hépatite C par du sang contaminé, quelle que soit la date de leur infection. L'entente annoncée aujourd'hui jettera les bases d'un règlement définitif avec ce groupe de victimes laissées pour compte. Lorsqu'on aura convenu d'un règlement définitif et qu'on l'aura fait approuver par les tribunaux, le nouveau gouvernement du Canada versera près d'un milliard de dollars dans un fonds de règlement spécial visant uniquement à dédommager les personnes infectées avant le 1er janvier 1986 et après le 1er juillet 1990. Le montant que chaque personne recevra sera déterminé en fonction de divers facteurs relatifs au progrès de la maladie. On dédommagera également les ayants cause des victimes qui, tragiquement, ne sont plus parmi nous.

Bien que ce dédommagement ne puisse effacer la douleur et la souffrance des victimes ou les souvenirs douloureux de ceux qui ont perdu des êtres chers à cause de cette maladie, les membres de notre gouvernement espèrent très sincèrement qu'il leur permettra de tourner la page. Le dédommagement annoncé aujourd'hui sera versé : dès que l'on aura mis la dernière main à l'entente définitive entre le gouvernement et l'avocat des plaignants qui participent aux recours collectifs dans cette affaire, dès que les tribunaux de quatre provinces jugent acceptable l'entente approuvée et dès qu'une structure administrative aura été établie afin d'assurer un traitement juste et efficace des réclamations des personnes admissibles.

Ces étapes ne se réaliseront pas du jour au lendemain, j'en conviens. Mais soyez assurés que notre gouvernement fera tout ce qui est en son pouvoir pour veiller à ce que ces questions soient réglées aussi rapidement que possible,

Car ces hommes et ces femmes ont assez attendu.

Merci.